

Séminaire diplomatique

Allocution de John Hocking
Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
Greffier du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux et du Tribunal pénal international
pour l'ex-Yougoslavie

La Haye, le 24 mai 2016

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de vous faire part aujourd'hui des travaux du Greffe du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le « Mécanisme »).

Réunis dans ce hall d'entrée que nombre d'entre vous connaissent bien, où résonne le nom des affaires, et accueillis par des visages familiers, certains se demandent peut-être si le Mécanisme n'est finalement pas qu'une simple réplique du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY ») et de ses ressources. Il n'en est rien. À l'issue de notre premier mandat, nous sommes cette institution agile que vous nous avez demandé d'être.

Permettez-moi de reprendre depuis le début. Quelle était la situation il y a quatre ans ?

Lorsque j'ai été nommé Greffier du Mécanisme, en janvier 2012, les instructions données visaient à créer une institution nouvelle qui soit « petite et efficace » et opérationnelle sur deux continents, et à lui permettre de prendre en charge les fonctions essentielles du TPIY et du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») — les deux principales institutions ayant ouvert la voie à la justice pénale internationale moderne. Alors que les défis à relever ne manquaient pas, la responsabilité m'a été confiée de faire bâtir de nouvelles infrastructures pour le Mécanisme à Arusha (Tanzanie).

Au départ, on m'avait donné moins de six mois pour mener à bien ce projet, sans personnel ni manuel à disposition. Et comme un grand nombre d'entre vous le savent, je suis juriste, j'occupe un poste de direction, et je ne suis pas ingénieur.

Je me revois encore, assis à mon bureau à Arusha, ajouter cette mission à ma liste de tâches à accomplir à la veille de l'entrée en fonction de la première division du Mécanisme, ressassant les termes employés par les membres du Conseil de sécurité lors de l'adoption de la résolution établissant le Mécanisme. Le représentant japonais avait qualifié le Mécanisme d'institution « extrêmement importante », dotée d'une « noble mission », et le représentant autrichien avait précisé qu'il marquait « une étape très importante dans le domaine de la justice pénale internationale ».

Quatre ans plus tard, je suis heureux d'avoir hérité de ces missions. Suite à la nomination du Président Theodor Meron et du Procureur Hassan B. Jallow, dont j'admire l'engagement, puis du Procureur Serge Brammertz, à qui je souhaite la bienvenue, ces défis sont nos forces.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Je vais vous présenter les activités récentes et les dernières réalisations du Mécanisme par l'intermédiaire du Greffe, son organe principal, qui apporte un soutien juridique, diplomatique et administratif à l'institution.

Nous avons relevé le pari difficile de recruter tous les membres du personnel d'une organisation entièrement nouvelle, et ce, au moment où le TPIR et le TPIY s'apprêtaient à fermer leurs portes. Alors que ces deux tribunaux se séparaient de centaines de fonctionnaires, le Mécanisme n'en recrutait que quelques dizaines.

Notre procédure de recrutement équitable, ouverte et transparente n'a donné lieu à aucune contestation devant le Tribunal du contentieux administratif. Grâce à elle, nous avons pu recruter du personnel qualifié issu de 64 pays, une diversité impressionnante pour une si petite institution. Près de 60 % de mes collègues administrateurs sont des femmes. Nous avons toujours dépassé les objectifs de parité fixés par le Secrétaire général, et je m'en réjouis.

Aujourd'hui, le Mécanisme est au complet, et il a su rester une petite institution. Ses effectifs représentent moins de 10 % de ceux du TPIY et du TPIR à leur plus haut niveau. Une fois que les affaires en cours seront achevées, chaque division comptera moins de 100 collaborateurs, à l'exclusion du personnel chargé de la sécurité.

Le Mécanisme est une petite institution, mais n'en est pas moins efficace. En procédant au transfert échelonné des services d'appui administratifs des tribunaux vers le Mécanisme, le Greffe a fait économiser des millions de dollars aux États Membres. Au lieu de gaspiller les ressources en personnel, les services informatiques ou les services des achats, nous nous sommes appuyés sur les structures existantes du TPIR, puis du TPIY. Le fait qu'un seul et même Greffier œuvre pour les deux institutions à la fois a favorisé un partage sans heurts des ressources, en permettant au TPIY et au Mécanisme d'être « aussi unis que possible, tout en restant aussi séparés que nécessaire ». Je dois reconnaître que mes collaborateurs du Greffe du TPIY ont en cela été très efficaces, et je les en remercie.

Mais l'efficacité n'a pas seulement consisté à réaliser des économies, mais à les réaliser tout en atteignant pleinement les objectifs fixés.

Au Greffe, nous avons depuis le premier jour rempli les fonctions qui nous sont dévolues sans heurts et sans interruption de service pour nos clients. Le lundi 2 juillet 2012, nous avons offert un appui à 22 témoins à Kigali et, à Arusha, nous avons traité la première décision judiciaire rendue par le Mécanisme. Le fait d'être opérationnel dès le premier jour présageait les réussites ultérieures.

Par exemple, depuis l'ouverture de la Division de La Haye, 10 personnes condamnées par le TPIY ont été transférées dans différents États pour y purger leur peine. Ces personnes sont actuellement détenues en Estonie, en Allemagne, en Norvège, en Pologne, en Suède et en Finlande, que je salue pour leur coopération en la matière. Je tiens à exprimer ma gratitude au Mali, premier pays à avoir signé un nouvel accord concernant l'exécution des peines imposées par le Mécanisme et le TPIR. Actuellement, 16 États détiennent ou ont détenu des personnes condamnées par les tribunaux internationaux. Je sais que l'exécution des peines est une tâche exigeante, et je vous remercie pour tout le soutien que vous nous apportez à cet égard.

En outre, nous nous sommes occupés de près de 10 000 témoins dans le monde, dont bon nombre étaient des victimes d'atrocités indicibles. Leur contribution et leur courage ont été essentiels pour que justice soit rendue. Nous veillons à ce que leurs témoignages ne génèrent pas davantage de souffrances et à ce qu'ils soient aussi positifs que possible. Je tiens à remercier tout particulièrement la Norvège, dont la contribution financière a permis de réaliser une étude théorique passionnante et encourageante qui permet de mieux comprendre l'expérience vécue par les témoins du TPIY. Cette étude sera mise à la disposition du public dans deux semaines.

Grâce aux services d'administration et d'appui judiciaire, au système d'aide juridictionnelle et aux services linguistiques du Greffe, le premier appel du Mécanisme, dans l'affaire *Ngirabatware*, a pu être mené à bien dans les plus brefs délais. Nous apportons à présent notre appui au nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović*, ainsi que dans les procédures d'appel dans les affaires *Karadžić* et *Šešelj*. Nous nous tenons prêts pour les procès des trois derniers fugitifs du TPIR les plus importants, un impératif incontournable pour le Mécanisme et la communauté internationale dans son ensemble.

Mais nous n'appuyons pas que nos juges, notre Procureur et nos conseils de la Défense, nous appuyons également les vôtres. Plusieurs juridictions nationales de par le monde jugent des personnes accusées de crimes atroces commis dans les Balkans et au Rwanda. Vos efforts pour mettre fin à l'impunité sont louables et nous sommes là pour vous aider, chaque fois que nous le pouvons.

L'héritage impérisable du TPIY et du TPIR devient chaque jour plus accessible au public. Nous avons déjà intégré 26 000 documents dans notre nouvelle base de données judiciaire qui permet des recherches plein texte, et ce chiffre est en constante augmentation.

Enfin, la construction du nouveau bâtiment, situé sur la colline de Lakilaki à Arusha, est déjà bien avancée. L'aménagement des pièces se termine, les équipements sont installés, et les fonctionnaires se préparent à intégrer les nouveaux locaux. Vous pouvez suivre les différentes étapes du projet en ligne. Nous n'avons enregistré aucun dépassement de budget, et ce, grâce aux économies réalisées en utilisant les produits locaux et en réutilisant les biens existants. Les auditeurs des Nations Unies ont approuvé notre manière de gérer la construction. Je tiens à remercier les autorités tanzaniennes pour le soutien sans faille qu'elles ont apporté. De même, je suis très reconnaissant aux autorités néerlandaises de nous soutenir pour ce qui est du nouveau siège de la Division de La Haye.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Si l'on dresse le bilan de ces quatre années, je ne peux qu'être d'accord avec le représentant guatémaltèque, qui a considéré le transfert vers le Mécanisme comme une véritable réussite pour toute la communauté internationale, une satisfaction également exprimée par d'autres à l'occasion de la dernière réunion de l'Assemblée générale sur le Mécanisme tenue en octobre 2015.

Grâce aux efforts collectifs déployés au cours de ces quatre années, le Mécanisme, en tant qu'institution parfaitement armée pour relever les défis, repose sur des bases solides.

En ce qui concerne notre deuxième mandat, il ne fait aucun doute que le Mécanisme mènera rapidement à bien ses activités judiciaires à Arusha et à La Haye. Il continuera indiscutablement à servir ses clients, qu'il s'agisse d'un témoin au Rwanda ou dans les Balkans, d'une juridiction nationale, d'une personne condamnée purgeant sa peine dans une prison nationale ou d'un accusé devant nos juges. Je suis en outre convaincu que le Mécanisme continuera de se montrer à la hauteur de vos attentes en tant que modèle de justice pénale internationale.

Le souhait du Conseil de sécurité que le Mécanisme soit une institution petite et efficace est devenu une réalité. Je tiens à cet égard à remercier les États Membres qui ont eu la clairvoyance de créer le Mécanisme, de le soutenir, de le financer et qui continuent de lui accorder de la valeur.

Je vous remercie.